

*Initiatives ministérielles*

• (1525)

[Français]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 61.

[Texte]

Question n° 61—**M. Axworthy:**

Le gouvernement prévoit-il dépenser des fonds par l'entremise d'organismes publics et privés, pour des communications relatives aux initiatives entreprises par le ministère du Développement des ressources humaines entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1994 et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent-ils?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien):** Oui; 13,95 millions de dollars.

[Français]

**Le président suppléant (M. Kilger):** On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

**M. Milliken:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

\* \* \*

[Traduction]

**DEMANDES DE DOCUMENTS**

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Les motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON**

**L'hon. Douglas Young (ministre des Transports) propose:**

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs que cette Chambre rejette les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-22, Loi

concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aéroports 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

—Monsieur le Président, je propose que la Chambre des communes réponde au message du Sénat, qui proposait des amendements au projet de loi C-22, et l'informe que cette Chambre rejette complètement les amendements qu'il veut apporter à un projet de loi qui vise à annuler des contrats passés par le gouvernement précédent au sujet du réaménagement et de la propriété des aéroports 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

Le projet de loi C-22 vise à annuler des accords conclus entre Sa Majesté et la société T1 T2 Limited Partnership. Comme chacun le sait, ces accords ont été conclus pendant les derniers jours du gouvernement précédent, il y a près d'un an. Ces accords cédaient l'aménagement et l'exploitation des aéroports 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson à un groupe de promoteurs privés, pour une période de 57 ans.

Après examen, on a constaté que ces accords ne servaient pas l'intérêt public. Je résume brièvement les faits qui sont à l'origine de cette décision. Les accords, signés quelques semaines seulement avant les élections, ne contenaient aucune clause de résiliation. Or, le gouvernement savait pertinemment qu'il allait perdre les élections et que l'accord était grandement contesté. Cet accord devait s'étendre sur une période de 57 ans, soit 20 ans de plus que la période normale d'amortissement des immeubles et que la durée normale de récupération des coûts de ce genre d'investissement.

Certains ont estimé le rendement après impôt à 14,2 p. 100. Ce chiffre ne comprenait cependant pas les profits que les partenaires auraient réalisés sur les contrats qu'ils détenaient en commandite. Dans leur cas, le taux réel de rendement serait plutôt de l'ordre de 28 p. 100.

La période d'appel d'offres initiale, qui était de 90 jours, a été portée à 120 jours. Les soumissions qui ont été reçues comptaient des milliers de pages de renseignements techniques et financiers parce que le processus utilisé avait assuré un avantage énorme aux sociétés qui avaient fait du lobbying auprès du gouvernement relativement au projet. Elles s'étaient préparées et étaient prêtes lorsque l'appel d'offres a été lancé.

Un des promoteurs avait commencé à faire du lobbying en vue de la privatisation des aéroports dès le milieu de 1989; il avait soumis une proposition spontanée et offert des conseils aux ministres responsables du dossier. Il ne s'agit certainement pas là d'un processus d'appel d'offres normal ni d'une pratique acceptable.

Le chef de l'opposition officielle, qui est maintenant le premier ministre, a dit clairement avant les élections et pendant que cet accord se tramait qu'il examinerait l'entente conclue.

Je pourrais continuer à énumérer des éléments inhabituels dans le processus d'attribution du contrat, que M. Nixon a qualifiés d'irréguliers, mais je ne pense pas que ce soit très utile à ce stade. Nous avons déjà parlé longuement de tout cela.